

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt avril à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Avril 2023

Présents : ADHUMEAU Alain, BROTTIER Catherine, COLAS Daniel, HOREL Ludovic, LECHEVALIER Patrick, PETIT Stéphanie, PREUD'HOMME Marina, RETAILLEAU Laurent, , TASCHEM Frédéric, TASCHEM Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

Absents excusés : M. GRATTEAU Benoit pouvoir donné à M. TASCHEM Joël
Mme SAMSON Frédérique pouvoir donné à M. RETAILLEAU Laurent

Secrétaire de séance : M. TASCHEM Frédéric

1 - Approbation du compte rendu du 28 Mars 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte-rendu de la séance du 28 Mars 2023.

2- Délibération en vue d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir en intervention volontaire devant la cour administrative d'appel de Bordeaux dans le cadre du mémoire déposé par l'association « A contre vent » concernant le projet éolien du Champs Bonnet à Martaizé-2023/20

Vu la délibération 2021/34 en date du 06 Mai 2021 exprimant un avis défavorable au projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Martaizé.

Vu l'avis défavorable émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 avril au 21 mai 2021,

Vu l'avis défavorable émis par les seize communes appelées à donner leur avis,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-DCPPAT/BE-108 du 17 juin 2022 portant refus de la demande déposée par la société MARTAIZE ENERGIE d'exploiter un parc éolien « Champ Bonnet » sur la commune de Martaizé

Considérant les impacts sur l'avifaune, sur le paysage, ainsi que sur la commodité du voisinage,

Le conseil Municipal, à l'unanimité

-Réaffirme son opposition totale au projet éolien porté par la société MARTAIZE ENERGIE sur la commune de MARTAIZE.

-Autorise Monsieur le Maire à intervenir en justice en intervention volontaire dans l'appel déposé par l'association « A contre Vent » auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux.

-Autorise Monsieur le Maire à mandater Maître Théodore Catry, avocat au barreau de Tours spécialisé en droit de l'environnement pour assurer cette intervention.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention :0

3 –Adhésion à la nouvelle convention enfance jeunesse avec la ville de Loudun-2023/21

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention enfance jeunesse est arrivée à son terme le 31 Décembre 2022.

Une convention territoriale globale est actuellement en cours d'élaboration à la Communauté de Communes dont la ville de Loudun sera signataire.

Dans l'attente de cette nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), la ville de Loudun propose de continuer sur les mêmes bases que la Convention Enfance Jeunesse (CEJ) qui était en vigueur.

Il est proposé de signer une convention pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2023 au 31 Décembre 2023

La participation de la commune s'élèverait à 25% de la dépenses (charge réelle des dépenses pour nos enfants) restant à la charge de la Ville de Loudun pour les services sollicités par la commune, après déduction de la CAF et de la MSA.

Le dispositif relatif à l'inscription des enfants sera géré conjointement par la commune et la Ville de Loudun, notamment lors de la mise en œuvre de la pré-inscription qui sera obligatoirement réalisée dans la commune de résidence de la famille concernée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention entre la commune et la ville de Loudun dans le cadre du contrat enfance-jeunesse.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention :0

4 –Participation financière aux voyages des élèves de l'IME de VENIERS -2023/22

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'IME de VENIERS accueille cinq enfants en situation de handicap résidant sur la commune de Mouterre-Silly.

L'IME organise sur deux années consécutives un séjour à la montagne qui se déroulera pour le premier du 22 au 27 Mai 2023 et pour le second du 5 au 10 février 2024.

L'IME sollicite une participation financière auprès de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de verser la somme de 30 euros par enfant et par voyage à l'IME de VENIERS soit la somme de 300.00€
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

5 –Renouvellement du contrat SOREGIES IDEA -2023/23

Le contrat SOREGIES IDEA arrive à son terme le 12 Mai 2023,

Vu les articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,

Vu le Code de l'Energie,

Vu la proposition de contrat de fourniture d'électricité à prix de marché « SOREGIES IDEA » de la SAEML SOREGIES,

et l'opportunité financière qu'elle représente,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Approuve le renouvellement du contrat SOREGIES Idea- offre classique à compter du 12/05/2023 une durée de 3 ans

-Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer le contrat.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

6 -Rénovation thermique de l'école/Nouveau plan de financement -2023/24

Vu la délibération 2023/01 validant les travaux d'isolation du couloir de l'école,

Considérant que l'école est située en périmètre Architecte des bâtiments de France et qu'il est demandé à la commune de poser des menuiseries aluminium et non PVC,

Considérant que la commune ne peut fournir d'étude thermique permettant de justifier des économies d'énergie pour la demande de fonds verts,

Considérant que la commune a signé une convention d'accompagnement pour la rénovation du patrimoine bâti avec la Sorégies,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rectifier le plan de financement.

Par ailleurs, il est proposé de réaliser les travaux de peinture en interne.

Par conséquent, suite aux modifications de menuiseries, le nouveau projet d'isolation du couloir de l'école est estimé à : 17 575.57 € HT soit 21 090.68 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le nouveau projet d'isolation du couloir de l'école pour un montant total estimatif de 17 575.57 € HT soit 21 090.68 € TTC

-Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL et la SOREGIES dans le cadre des Certificat d'économie d'énergie

-Adopte le nouveau plan de financement suivant :

	Dépenses HT	Recettes	%
Subvention DETR		5 272.67	30 %
Subvention DSIL		5 272.67	30 %
SOREGIES		1 327.47	7.55 %
Autofinancement		5 702.76	32.45 %
TOTAL	17 575.57 €	17 575.57	100 %

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

7 -Rénovation thermique de l'école : Validation du devis-2023/25

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise Menuiserie Ludovic Horel EI pour la rénovation thermique du couloir de l'école.

Ce devis inclus la pose et la fourniture de 8 fenêtres deux vantaux double vitrage en aluminium extérieur et PVC intérieur, le remplacement de la porte du couloir donnant sur le préau par une porte aluminium et la mise en place d'une isolation des murs extérieurs par l'intérieur du couloir de l'école par la pose de laine de verre.

Le devis s'élève à 17 575.57 euros HT soit 21 090.68 euros TTC.

Monsieur HOREL ayant quitté la salle ne prend ni part au vote et à la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le devis de l'entreprise Menuiserie Ludovic Horel EI pour la rénovation thermique du couloir de l'école pour un montant de 17 575.57 euros HT soit 21 090.68 euros TTC.

-Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document relatif au sujet.

-Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Vote Pour : 13 /Contre : 0/ Abstention : 0

8 –Travaux de voirie : Validation du projet et plan de financement-2023/26

Monsieur la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les projets de voirie envisagés dans le bourg de Mouterre afin de solutionner les problèmes d'évacuation d'eau et d'améliorer la sécurité des usagers.

Ces travaux concernent trois sites :

-Rue du Stade

-Rue Saint Maximin au niveau du numéro 24

-Rue Jules Ferry au niveau du numéro 17

Monsieur le Maire présente l'offre de la société Roiffé Travaux Location qui s'élève à 42 561.00 € HT soit 51 073.20 € TTC.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre d'Activ'3 à hauteur de 23 700.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le projet de voirie et l'offre de la société Roiffé Travaux Location pour un montant de 42 561.00 € HT

-Décide de solliciter l'aide du Département au titre d'Activ 3 pour un montant de 23 700.00 €.

-Approuve le plan de financement proposé.

-Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2023

-Charge Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

9 –Travaux de voirie à Sainte Catherine : Validation du projet -2023/27

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 24 Février 2022 la commune a décidé de procéder à un échange de parcelle avec Monsieur

Yves Guespin et Monsieur Fabrice Guespin à Sainte Catherine afin de résoudre les problèmes de passage sur propriétés privées.

Cet échange a fait l'objet d'un acte notarié le 17 Janvier 2023.

Les parcelles K449-451 et 453 appartenant désormais à la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création d'une route en enrobé.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le projet d'enrobé d'une nouvelle route à Sainte Catherine sur les parcelles K449-451-453.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

10 –Travaux de voirie à Chasseignes : Validation du projet -2023/28

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser des travaux Rue Pierre Mondion à Chasseignes afin de résoudre des problèmes de sécurité.

Il propose de réaliser le busage d'un fossé côté impair au niveau du numéro 17 et de réaliser des bordures de trottoirs et de créer des caniveaux.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide le projet de voirie Rue Pierre Mondion à Chasseignes.

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

11 – Prix de vente du terrain de la commune au Lotissement -2023/29

Vu la délibération 2022/66 en date du 15 Décembre 2022 validant le projet de lotissement et la création d'un budget annexe,

Considérant que la parcelle YX 47 appartient à la commune, il est nécessaire de transférer la superficie du lotissement de 6950 m² sur le budget annexe « Lotissement Chemin de Moncontour »,

Monsieur le Maire propose un prix de vente de 7.00 € m² du budget principal au budget Lotissement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Autorise le transfert d'une surface de 6950 m² de la parcelle YX 47 au lotissement pour un prix de 7.00€/m².

Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0

12 – Projet NOTUS de parc photovoltaïque sur le territoire communal -2023/30

Le Maire et Notus énergie France Services, ont conjointement présentés les premières analyses de faisabilité d'un projet photovoltaïque sur le territoire communal. Le projet de centrale photovoltaïque porte en partie sur une parcelle appartenant au patrimoine communal, la parcelle cadastrée ZR 134.

L'objet de cette délibération est de permettre à Notus énergie France Services d'étudier la faisabilité du projet dans la perspective d'en déposer les autorisations administratives nécessaires au développement, puis à la réalisation et l'exploitation du projet de centrale photovoltaïque.

Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents administratifs inhérents au projet, notamment une promesse de bail emphytéotique pour la parcelle susmentionnée pouvant accueillir le projet de centrale photovoltaïque.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur le projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Mouterre-Silly.
- AUTORISE la société Notus énergie France Services à approfondir leurs investigations et à procéder ou à faire procéder à toutes les études (foncières, réglementaires, environnementales) nécessaires au projet.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer en temps utile tout document qui serait nécessaire à la réalisation de son projet, et à signer la promesse de bail emphytéotique pour le terrain situé sur la commune de Mouterre-Silly, parcelle cadastrale ZR 134 après autorisation d'exploiter délivrée par la Préfecture de la Vienne.
- **Vote Pour : 14 /Contre : 0/ Abstention : 0**

13 – Questions diverses

- Organisation et choix du menu du repas du 8 mai.
- Classic féminine : 2 courses dans la journée. Prévoir des personnes pour la circulation.
- Points sur travaux au stade.
- Carte communale : un rendez-vous est prévu le 4 mai.
- Consultation des entreprises pour les travaux de l'église de Chasseignes en cours. La date de fin de consultation est prévue le 05 mai 2023.
- Consultation des entreprises pour les travaux des eaux pluviales à Germiers en cours : La date de fin de la consultation est prévue le 02 Juin 2023. Attribution de la DETR d'un montant de 60 389.00€
- 14 Juillet 2023 : Réunion de préparation le 13 Juin à 20h.
- La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au Jeudi 25 Mai à 20h30.

Le Maire
Alain ADHUMEAU

Le secrétaire de séance
Frédéric TASCHE